

Compte-rendu du Conseil d'Administration plénier du 19 mai 2014

par les élus des listes « Ensemble à Tours, pour une université pluridisciplinaire et collégiale » soutenues par la FSU (SNESUP, SNEP, SNCS) et l'UNSA-Sup-Recherche.

Rappel : vos élus des listes EàT au Conseil d'Administration sont : Florence Alazard et Marc Desmet.

Le Président ouvre le conseil en souhaitant la bienvenue aux nouveaux élus étudiants qui se présentent rapidement. Loïc Vaillant annonce de nombreuses modifications de l'ordre du jour : il s'agira de reparler des évolutions de la PACES, le point concernant les contrats d'enseignement est retiré. Les **élus EàT** interrogent le Président sur l'ordre du jour de ce CA et en particulier sur ce que recouvrent les « questions diverses » : est-il prévu de parler de la fermeture de la licence d'italien ? Le président accepte que ce point figure à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du CA du 17 mars

Les **élus EàT** signalent que, contrairement à ce qui est rapporté, le CA n'a pas approuvé à l'unanimité la semaine de fermeture obligatoire des vacances de février, car il y a eu une abstention, ils souhaitent également que leurs interventions sur la question soient reformulées pour lever certaines ambiguïtés. Le compte-rendu modifié est adopté à l'unanimité.

2. Expérimentation PACES

Nadine Imbault présente le nouveau projet qui se rapproche d'autres expérimentations dans plusieurs universités (Paris 5, 7, etc.). Puis le Doyen de l'UFR de Médecine explique le processus : la PACES existe sans modification, mais on reporte une partie du numerus clausus qui est réservé aux étudiants passerelles. À Tours, on recrutera ces étudiants dans les licences de biologie et de chimie, a priori pour les étudiants de L3, voire de L2, à condition que ces étudiants aient obtenu des notes qui sont dans les 20 % supérieures et qu'ils aient suivi un certain nombre d'enseignement de rapprochement des études de santé. Puis les étudiants passent devant le « jury passerelle » qui évalue le projet des étudiants. **Vote** : favorable à l'unanimité.

3. Politique de développement durable

Loïc Vaillant présente d'abord l'historique de cette politique à l'université. Mathilde Gralepois, chargée de mission, propose un bilan et détaille ensuite les actions dans ce domaine. Les points favorisés : mobilités, énergie, déchets. Une cinquantaine d'actions ont été lancées entre 2006 et 2010. La mission « développement durable » recommande de développer des partenariats avec les infrastructures locales et insiste sur le travail de l'acceptabilité des mesures proposées dans le cadre du schéma directeur énergétique.

Loïc Vaillant confirme le prochain engagement d'un énergéticien : c'est une politique d'investissement pour garantir l'application de ce schéma directeur énergétique.

Les élus EàT interviennent pour demander une politique plus explicite sur la question et interrogent sur le budget dévolu à cette mission.

Benoît Wolf rappelle que le choix de l'université a été d'éviter une politique contraignante, mais qu'il faut peut-être désormais revenir sur ce principe.

4. Compte-rendu du dernier CS

Emmanuel Lesigne détaille ce compte-rendu : avancement du projet IDEX, projet de construction d'une équipe de recherche en sciences de la communication et de l'information (section 71 du CNU), réorganisation du CERMEL en termes de pilotage scientifique, réponses à l'appel à projet Poitiers-Tours, association de l'INSA aux écoles doctorales scientifiques de l'université, progrès dans la construction d'un statut de chercheur invité, postes d'ATER, la PEDR : la liste des critères de choix a été toilettée.

5. OVE

Bénédicte Froment s'interroge sur la façon dont l'OVE pourraient rendre plus utiles la production de données statistiques. Elle présente également le Conseil d'Orientation de l'OVE. Elle présente aussi les résultats d'une enquête sur le devenir des étudiants de M2, 30 mois après leur diplôme. Le taux de réponse est de 65 %. Globalement, le taux d'insertion est de 90 % (diplômés 2011), soit 2 points de plus que la promotion 2010. En revanche, légère baisse de la qualité de l'emploi : le niveau ouvrier-employé augmente, le salaire médian perd une centaine d'euros. Pour la licence pro, le taux de réponse est plus faible (62 %), augmentation de la poursuite d'étude (27 % contre 20 % pour la promo précédente). Puis Bénédicte Froment présente les enquêtes sur les poursuites d'études après L1 et L2 et sur l'origine des étudiants inscrits en Master. Concernant le premier point, L1 inscrits en 2011-2012, 61 % des étudiants sont présents aux examens et le taux de réussite étaient de 71 %. 8 % d'entre eux ne se réinscrivent pas. 19 % des ajournés : 1/3 ne se réinscrit pas. Parmi les étudiants non présents, les 3/4 d'entre eux ne se réinscrivent pas, 1/4 se réinscrivent en L1 et dans la même L1. Les étudiants défaillants qui se réinscrivent ont le même profil que les ajournés, simplement ils se sont rendus compte plus tôt de leur incapacité à avoir les examens. En L2, 85 % des inscrits sont présents aux examens. Yves Lauvergeat se demande ce que signifient les écarts des filières par rapport à la moyenne : ils peuvent aller jusqu'à 20 points. Le débat tourne autour de la question de la sortie : Bénédicte Froment insiste sur le fait qu'il ne faut pas penser qu'ils sont tous en échec, loin de là.

Concernant l'origine des inscrits en M1 : 2013-2014, 57 % des inscrits venaient d'une licence de Tours (61 % 3 ans avant). Au CESR : 84 % des étudiants étaient auparavant inscrits en licence ; le taux est de 61 % pour les étudiants des Masters en ASH, 42 % pour ceux de STT. La discussion montre qu'on ne peut pas faire grand chose de ces chiffres, car selon la façon dont on les observe, on peut leur faire dire tout et son contraire (l'université est attractive, mais en même temps ses étudiants la quittent !).

6. Informations du Président : la COMUE

Cette COMUE, qui n'a toujours pas de nom souligne le Président, fait encore l'objet d'un travail et des représentants du ministère sont venus rencontrer les Présidents des cinq établissements. Ils ont insisté sur les liens historiques qui unissent ces établissements (ce qui n'est pas le cas de toutes les COMUE. Pour rappel, il y aura une vingtaine de COMUE en France). Il est rappelé que du travail commun existe déjà comme par exemple la SATT Grand Centre. La subsidiarité envisagée consiste à privilégier ce qu'on peut faire à plusieurs. La COMUE peut être maître d'ouvrage d'un certain nombre de choses : les écoles doctorales devraient être communes. La question du doctorat unique n'est pas encore tranchée. Les agrégations font partie du domaine de la COMUE, en termes de mutualisation et d'affichage. Au niveau des Masters, il y aura des M d'établissements et des M communs, pas nécessairement aux 5 établissements mais à certains d'entre eux. Une note stratégique est attendue pour la fin du mois de juillet. Une version 0 des statuts de la COMUE doit être envoyée avant le 23 juillet. Tout doit être réglé avant la fin de l'année civile. Il n'y aura pas

d'argent donné aux COMUE, il sera donné aux établissements et c'est tout, sauf en ce qui concerne les emplois qui seront donnés aux COMUE.

Les **élus EàT** redisent à quel point ils ont le sentiment que tout échappe aux collègues, ce qui est problématique alors que l'université ne cesse de communiquer sur le sentiment d'appartenance. Le débat se poursuit autour des questions du nom, des budgets, de la réforme des régions, etc. Les **élus EàT** reviennent sur le sujet pour rappeler que les modalités de construction de cette COMUE ont tout de même été très perturbées, c'est seulement au CA précédent que la configuration à cinq a été annoncée et il faudrait se prononcer alors que les informations manquent toujours cruellement. Plus généralement, l'absence d'information et le refus d'impliquer les collègues dans cette question ne sont pas très bons signes. Ils s'inquiètent aussi d'une présentation assez partielle et orientée de la COMUE : peut-on vraiment dire, comme le fait le Président, que la COMUE n'aura pas d'incidence sur le budget des établissements, alors que le contrat avec l'État sera bel et bien signé par la COMUE et non par les établissements ? D'autre part, les **élus EàT** soulignent que dans la présentation du Président, ils ont surtout entendu le terme de « mutualisation » qui est revenu une bonne dizaine de fois et laisse tout de même assez clairement entendre à quoi servira la COMUE.

7. Questions diverses

À propos de la licence italien : le président annonce qu'il y a 6 inscrits en APB, donc la licence d'italien n'ouvrira pas en 2014, mais on pourra toujours apprendre l'italien à l'université de Tours. Les **élus EàT** font d'abord remarquer qu'ils trouvent assez fâcheux que l'université ferme une formation aussi importante qu'une licence de langues sans que les administrateurs en soient informés, puisque c'est à leur demande qu'il est finalement question au CA de cette licence. Par ailleurs, ils trouvent qu'il y a vraiment matière à s'inquiéter : un an après la fermeture de la licence d'allemand, on ferme celle d'italien, ce qui ressemble fort à une politique de fossoyeur. Les **élus EàT** veulent bien entendre l'argument des effectifs, car, oui, c'est difficile de faire cours à un petit effectif et pour les étudiants ce n'est pas non plus très stimulant. Mais il se trouve que ce n'est pas le problème pour la licence d'italien : la formation a été tellement mutualisée que les collègues d'italien font cours devant une bonne vingtaine d'étudiants, sauf pour une UE par semestre ! D'ailleurs les **élus EàT** font remarquer que la licence d'italien a surtout été victime de cette politique de mutualisation à outrance : pendant des années, on a sommé les collègues de faire des économies par la mutualisation, vidant progressivement la formation de la discipline principale... il ne faut donc pas s'étonner ensuite de voir la licence se vider de ses rangs. Enfin, les **élus EàT** insistent sur le rôle de l'université de Tours qui doit aussi assumer un service public, alors qu'aucune autre université de la future et probable COMUE ne propose de licence d'italien (à Poitiers, licence bilangue). Plus inquiétant encore peut-être, ils trouvent très grave que la présidence d'une université contribue à laisser entendre que les langues ne sont que des outils de communication.

8. Compte-rendu du CEVU

Nadine Imbault présente le compte-rendu. On vote aussi le renouvellement de l'habilitation à délivrer la capacité d'orthoptiste et la convention avec l'IFMEM (manipulateurs électro-radiologie médicale).

9. Charte des bonnes pratiques pour l'accompagnement des personnels contractuels en recherche

Elle est présentée par Emmanuelle Ruillier.

Les **élus EàT** soulignent que tout n'est sans doute pas à rejeter : que le recrutement ne repose pas sur une seule personne, mais deux, c'est en effet un moyen de résoudre des pratiques mandarinales. Toutefois ce document est rédigé dans une langue de bois et une novlangue managériale insupportables et qui traduisent surtout des pratiques qui n'ont rien de « bon ». Dans ce documents, il y a deux mots fétiches : « accompagnement » qu'on entend immédiatement comme l'accompagnement des contractuels vers la sortie et « durée du contrat », car on a bien compris que le sens de cette charte, ce n'est pas du tout d'être bienveillant avec les contractuels, mais c'est surtout de protéger l'institution, de se prémunir et de bien faire comprendre aux contractuels qu'ils sont de passage. La charte ne résoudra rien de la précarité et ne contribuera pas à apaiser le climat social de l'université, bien au contraire. Les **élus EàT** en profitent d'ailleurs pour rappeler qu'un collectif de précaires (vacataires et contractuels) s'est constitué à l'université et a rassemblé des informations très alarmantes sur leur situation dans l'établissement. À l'issue d'une discussion très dense — et au cours de laquelle les élus EàT interviennent pour faire remarquer que ce débat, qui tourne exclusivement autour de la fin du contrat, montre bien que c'est de cela qu'il s'agit et pas de traiter « humainement » la précarité —, et après l'intervention de Marie-Luce Demonet, une modification est apportée au texte : le CDD pourra être prolongé au-delà de 3 ans, après argumentation et entretien professionnel.

Vote : 2 Abstentions.